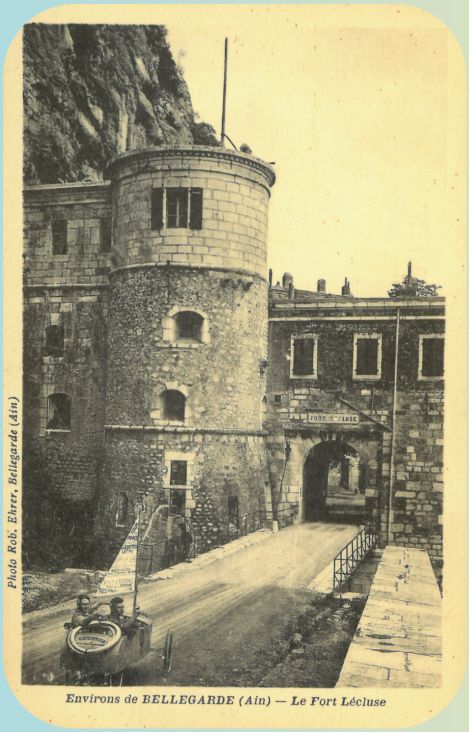




Le Grélon

Léaz - Grésin - Longeray

JUILLET 2026 N°71





MOT DU MAIRE

Cela fait quatre mois que le nouveau Conseil municipal a pris ses fonctions.
Certains me disent : « tu nous a vendu un beau cadeau, mais au fur et à mesure que nous découvrons ce qu'il contient : réunions tard le soir, problèmes en tous genres qu'il faut régler, la dot de la mariée n'est pas si reluisante ! ».
Nous avons une bonne équipe, des plus jeunes aux plus anciens. Il faut du sang neuf avec des idées, une vision de l'avenir, additionnées d'un peu d'expérience et nous irons de l'avant !! Nous avons aussi la chance de pouvoir compter et de nous appuyer sur un personnel communal compétent, qui connaît son travail et qui apportera sans nul doute sa pierre à l'édifice.
Un gros travail nous attend durant les six années à venir. Parmi les projets, arrive en tête de liste la création d'un groupe scolaire. Elle est devenue une priorité pour l'avenir de notre Commune et nous en sommes tous conscients. C'est un énorme défi pour notre équipe : élaborer des plans, trouver des prestataires, articuler un budget, rechercher des subventions etc. Tout devra être parfaitement maitrisé en termes de normes, d'énergie et autres. Il faudra bien sûr, garder une réserve pour mener à bien d'autres dépenses communales.
Revenons à notre magazine LE GRELON. Il trouve ses origines sous le dernier mandat de Daniel TRICOT. Son nom est sorti, après mûres réflexions, du chapeau de Bernard (il se reconnaîtra !) : LE (Léaz) GRE (Gresin) LON (Longeray). Il est la preuve du lien qui unit nos villages.
Cette édition a été relativement compliquée. Vous constaterez que sa présentation est différente des dernières parutions. En fait nous nous sommes trouvés dans l'obligation de le repenser totalement, faute d'avoir pu obtenir la restitution des fichiers et maquettes auprès de la personne en charge de sa réalisation, dans l'ancienne équipe municipale. Matériel communal comme il faut le rappeler. La page est tournée.
Vous trouverez dans ces quelques pages et comme cela a été fait durant toutes ces années, des infos sur la vie de notre Commune, ses associations, ses habitants.
Ce bulletin est une première étape. Dans les mois à venir, nous vous informerons, nous serons certainement amenés à vous consulter sur divers sujets car votre avis compte.
Ensemble faisons de notre Commune un lieu toujours plus accueillant, innovant et solidaire.
Excellente lecture et restant à votre disposition.

Votre Maire François Raisin



Alain Gillard (Premier adjoint aménagement et travaux) – Bernard Nyitrai-Wolf – Angélique Buttin (adjointe urbanisme) – Anthony Barbier – Bruno Costa Botas – Odile Fuchs – Norbert Gilbrin – Dalila Zenagui (adjointe actions sociales et solidarité, école) – Sandrine Gressani – Stéphanie Raisin – François Raisin (Maire) – Jean-François Chiesa – Marion Le Hen – Stéphane Gauthier (adjoint finances et budget) – Emilyne Vigneron

SOMMAIRE

☀️ Édito p.2
🏛️ Urbanisme ..... p.3 à 4
💰 Budget communal ..... p.5 à 6
🏘️ Vie communale ..... p.7 à 18
- 🎒 Sou des Écoles ..... p.10 à 12
- 📚 Bibliothèque municipale ..... p.13 à 14
- 🎭 Théâtre p.15
- 🧘 Faits & Gestes p.16
- 🎷 Léaz Swing p.17
- 🎉 Comité des fêtes p.18

ℹ️ Informations & Infos pratiques ..... p.19 à 21
📅 Agenda des manifestations ..... p.22 à 23

URBANISME

VOS DÉMARCHES EN URBANISME

Pour toute demande de travaux soumise à autorisation, il convient de déposer obligatoirement un dossier en mairie. L'ensemble des documents cerfas est téléchargeable sur le site du service public à l'adresse :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Vous pouvez déposer votre dossier sous format papier aux horaires d'ouverture du secrétariat.
Vous avez également la possibilité de déposer votre demande complète sur internet en accédant au guichet unique :

https://portail.siea-sig.fr/sve

La réception des demandes par mail ne sera pas acceptée.
Pour rappel les déclarations préalables sont instruites sous 1 mois, et les permis de construire et d'aménager sous 2 mois, sous réserve que toutes les pièces soient validées par le service instructeur.

Dès que vous recevez un accord pour votre demande :

- Vous devrez afficher vos travaux sur panneau réglementaire durant toute leur durée
- Pour les permis de construire et d'aménager uniquement, il faudra déposer une déclaration d'ouverture de chantier

  https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1976
- Dès la fin des travaux, il vous faudra adresser la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour en obtenir la conformité auprès de la mairie

  https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1978

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration **P**réalable
PC : Permis de **C**onstruire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**
Auvent, préau
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
- < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

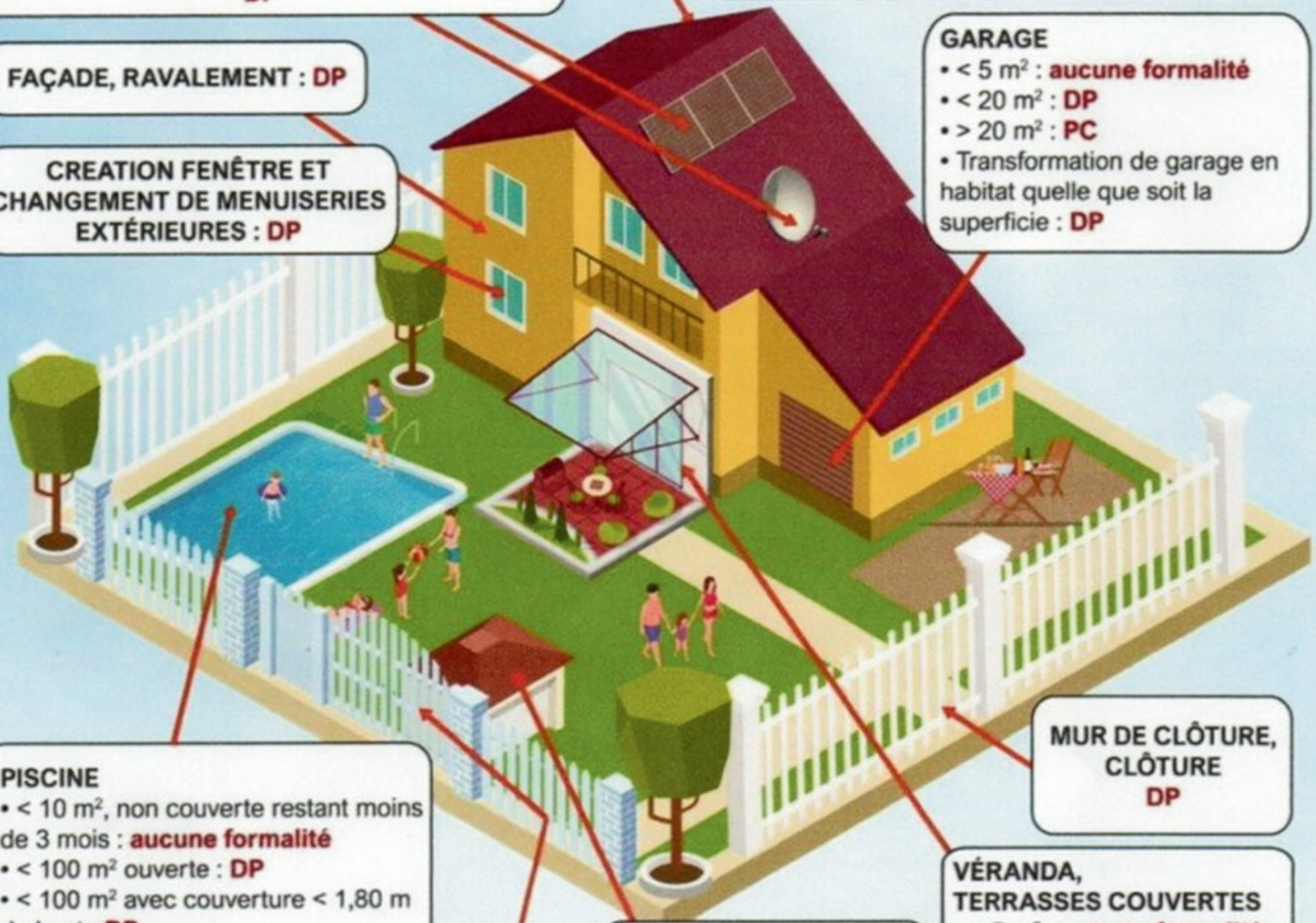
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



PISCINE
- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL DP

CABANE BOIS OU BÉTON
- <5 m² : **aucune formalité**
- <20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

BUDGET

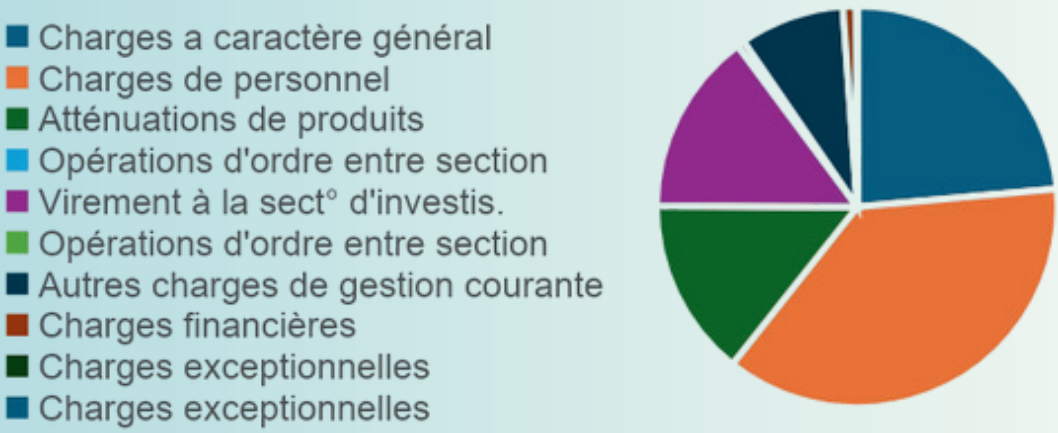
Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses Fonctionnement	Budgétisé 2026
Total chapitre 011	Charges à caractère général	310 180.00
Total chapitre 012	Charges de personnel	488 523.00 €
Total chapitre 014	Atténuations de produits	189 795.00 €
Total chapitre 022	Opérations d'ordre entre section	0.00 €
Total chapitre 023	Virement à la section d'investis.	193 951.00 €
Total chapitre 042	Opérations d'ordre entre section	7 988.00 €
Total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	110 850.00 €
Total chapitre 66	Charges financières	14 042.00 €
Total chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
Total chapitre 68	Charges exceptionnelles	0.00 €
Total		**1 316 329.00 €**



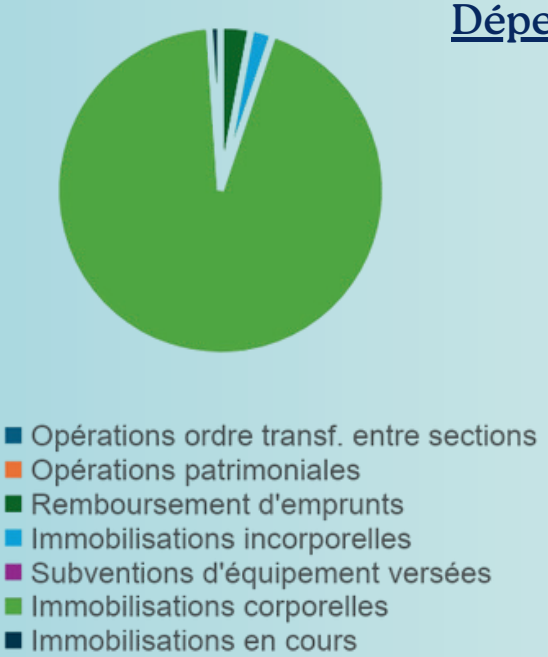
Recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes Fonctionnement	Budgétisé 2026
Total chapitre 002	Excédent antérieur reporté Fonc	0.00 €
Total chapitre 013	Atténuations de charges	1 000.00 €
Total chapitre 042	Opérations ordre transf. entre sections	0.00 €
Total chapitre 70	Prod. services, domaine, ventes diverses	110 590.00 €
Total chapitre 73	impôts et taxes	329 436.00 €
Total chapitre 731	Fiscalité locale	406 940.00 €
Total chapitre 74	Dotations et participations	428 343.00 €
Total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	40 020.00 €
Total		**1 316 329.00 €**



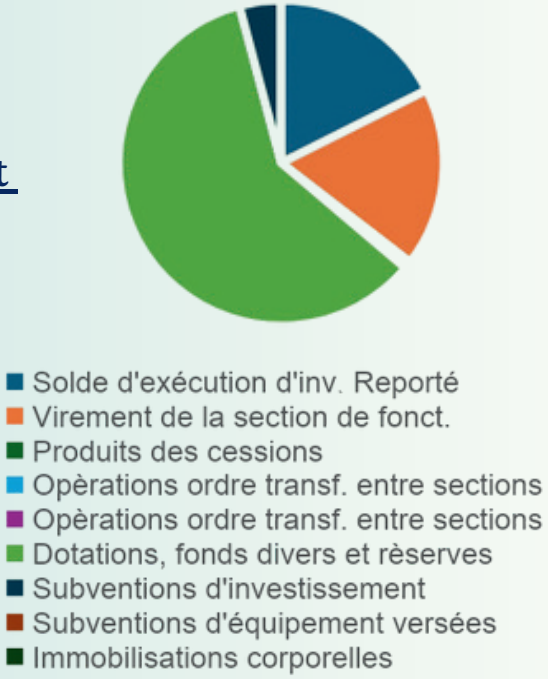
BUDGET

Dépenses d'investissement



Chapitre	Dépenses Investissement	Budgétisé 2026 + RAR
Total chapitre 040	Opérations ordre transf. entre sections	- €
Total chapitre 041	Opérations patrimoniales	- €
Total chapitre 16	Remboursement d'emprunts	27 350.00 €
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles	31 880.00 €
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	- €
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 018 815.43 €
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	10 000.00 €
Total		**1 088 045.43 €**

Recettes d'investissement



Chapitre	Recettes Investissement	Budgétisé 2026
Total chapitre 001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	191 761.83 €
Total chapitre 021	Virement de la section de fonct.	193 951.00 €
Total chapitre 024	Produits des cessions	0.00 €
Total chapitre 040	Opérations ordre transf. entre sections	7 988.00 €
Total chapitre 041	Opérations ordre transf. entre sections	- €
Total chapitre 10	Dotations, fonds divers et rèserves	649 245.60 €
Total chapitre 13	Subventions d'investissement	45 099.00 €
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0.00 €
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0.00 €
Total		**1 088 045.43 €**

CANTINE SCOLAIRE et GARDERIE

La Commune met à disposition des parents d'élèves, des services périscolaires (facultatifs) : cantine, garderie et transport scolaire (gratuit pour les enfants de Gresin et Longeray)

Prix du repas au tarif unique

Le prix du repas à tarif unique est fixé à 7 euros à la prochaine rentrée scolaire.
Le système était devenu très lourd à gérer par le personnel au niveau facturation et contrôle. De plus, certains foyers ne nous communiquaient pas la réalité de leur revenus (personnes vivant en couple mais non mariées, etc..) et donc bénéficiaient d'un prix repas minoré.
Cette décision a été mûrement réfléchie et nous sommes pleinement conscients de son impact sur certains foyers. Nous nous sommes engagés à étudier au cas par cas la situation de familles financièrement en réelle difficulté.

Participation de la commune pour une année	
Cantine 2.19 € par repas	25 229.50 €
Garderie 0.20€ par 1/2 heure	2 931.20 €
Transport 100% pris en charge	20 665.60 €
Participation école 60.- € par élève	8 580.00 €
Piscine 100% pris en charge	2 520.00 €
Total	**59 926.30 €**

ACTIVITÉS COMMUNALES

Une célébration à Grésin

JOYEUX ANNIVERSAIRE

9 mai 2026 – l'ancienne école de Grésin a vibré au rythme d'un évènement exceptionnel : les 90 ans de Mme Nicole Chenavard, figure du village.
Née le 17 mai 1936, cette dernière a été honorée , lors d'un après-midi organisée avec soin.



Une fête à son image

Mme Chenavard a activement participé à la préparation de son anniversaire.
Une implication qui a fait de cet instant un moment unique, à son image : chaleureux, convivial et profondément ancré dans l'histoire locale.

Une communauté réunie autour de cet évènement

La famille et les amis de Mme Chenavard, se sont réunis lors de ce moment précieux en mêlant des souvenirs partagés.
Les élus- François Raisin, maire actuel, ainsi qu'Alain Gillard et Daniel Tricot, anciens maires, symbolisant la continuité du service public.
Mme Evelyne Gries , membre de la commission sociale ainsi que les employés communaux Joël et Jean-Paul qui représentent le service technique, dont la présence a souligné l'importance des liens entre habitants et agents municipaux.
La Commission sociale (anciennement CCAS) , à l'initiative de cette organisation, a veillé à ce que chaque détail reflète l'esprit de solidarité et de proximité qui anime la commune.
Un moment de l'histoire individuelle de Nicole Chenavard s'est mêlée à celle de Léaz, rappelant que chaque vie contribue à écrire celle de la commune.



Amis du vendredi

En ce dernier jour de la saison, nous fêtons les 90 ans de Nicole. Des cadeaux, un bon gâteau et le champagne qui coule à flot.



Carmen et Robert Mortier ont fêté leurs 60 ans de mariage le samedi 20 juin accompagnés de toute leur famille et amis

AMIS DU VENDREDI

Afin d'assurer la réouverture du club en septembre, nous comptons sur la venue de nouveaux joueurs (Belote, Coinche, Rummikub, Scrabble etc...).
N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements.
Nous vous souhaitons à toutes et à tous un bel été.
04.50.48.41.89



Travaux à l'école cour et grillage







Achat d'un nouveau broyeur





Accident camion brûlé le 22/06 RD 1206

COMMÉMORATION COMBATS DU FORT 13/06













L'ApéroFort : l'événement phare de l'année

Le Sou des Écoles de Léaz a une nouvelle fois marqué les esprits avec la deuxième édition de son événement phare, ApéroFort, organisée le 8 mai 2026. Après le succès de la première édition, cette soirée festive a confirmé son attractivité en réunissant plus de 700 participants, venus partager un moment convivial dans un cadre exceptionnel.



Derrière cette réussite se cache un travail de longue haleine. Pendant près d'une année, les bénévoles du Sou des Écoles préparent chaque détail afin de proposer un événement toujours plus qualitatif. Le week-end de la manifestation, ce sont une vingtaine de bénévoles qui se sont relayés du vendredi au dimanche pour assurer l'installation, l'accueil du public, la restauration, le service et le rangement.











Cette édition 2026 était placée sous le signe de la nouveauté. Les participants ont découvert une programmation encore plus ambitieuse avec DJ Deerage, ancien DJ résident du Macumba, qui a fait danser le public dans une ambiance exceptionnelle de 17 heures jusqu'à 3 heures du matin. Le spectacle était également au rendez-vous grâce à la présence d'un saxophoniste et d'une danseuse sur échasses, offrant une véritable animation tout au long de la soirée.

Parmi les nouveautés figuraient également un bar à champagne proposant des cocktails originaux ainsi qu'un espace VIP, accessible sur réservation, permettant de célébrer un anniversaire ou tout autre événement dans un cadre privilégié.



Les visiteurs ont pu profiter d'une soirée à la fois familiale et festive autour d'une offre de restauration variée : pizzas, planches apéritives et crêpes étaient proposées, accompagnées d'un large choix de boissons avec mojitos, bières, vins, champagne, sodas et boissons sans alcool.



L'ambiance chaleureuse a également été renforcée par une décoration particulièrement soignée. Mobilier, espaces lounge, éclairages colorés et mise en scène du site ont contribué à transformer le lieu en un véritable espace de fête, apprécié de tous.



Le Sou des Écoles tient également à remercier chaleureusement les nombreux nouveaux bénévoles qui ont rejoint l'aventure cette année. Leur engagement et leur enthousiasme ont largement contribué au succès de cette édition.



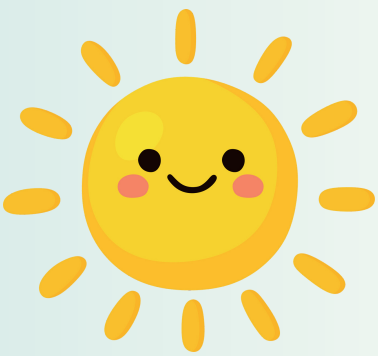
Fort de cette nouvelle réussite, le Sou des Écoles de Léaz espère désormais donner rendez-vous au public pour une troisième édition, envisagée à la fin du mois de mai 2027, avec toujours la même ambition : proposer un événement festif, convivial et fédérateur au profit des enfants des écoles.

Une kermesse réussie pour l'École des Trois Villages de Léaz



Les 26 et 27 juin derniers, le Sou des Écoles de Léaz a organisé sa traditionnelle kermesse, un rendez-vous toujours très attendu par les enfants, les familles et les habitants du village. Malgré les fortes chaleurs, cette édition 2026 a été une belle réussite grâce à l'implication de nombreux bénévoles.





Un vendredi placé sous le signe du spectacle et de la convivialité





Les festivités ont débuté le vendredi soir avec le spectacle de fin d'année présenté par les élèves de l'École des Trois Villages. Les enfants ont offert aux familles un magnifique moment, fruit du travail réalisé tout au long de l'année avec l'équipe enseignante. Cette édition marquait une nouveauté importante avec l'installation d'une véritable scène extérieure. Un projet préparé et réfléchi depuis plusieurs mois, qui représentait un véritable défi technique et logistique. Nous tenons à saluer tout particulièrement Michel, véritable chef d'orchestre de cette installation, dont le travail remarquable a largement contribué au succès de cette soirée.



Après le spectacle, les familles ont pu profiter de la buvette et de la restauration avant de se retrouver autour de la diffusion du match sur écran géant, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



Le samedi, place aux animations !

Les enfants ont pu profiter tout au long de la journée des châteaux gonflables, du trampoline, de la pêche aux canards, des jeux d'eau.

Face aux températures estivales, un système de brumisateurs avait été installé sur le site afin de permettre aux petits comme aux grands de se rafraîchir tout au long de la journée, une initiative très appréciée de tous.





De beaux souvenirs pour tous

Cette kermesse 2026 restera comme un très beau moment de partage, de convivialité et de solidarité. Elle illustre une nouvelle fois ce que l'on peut accomplir lorsque bénévoles, enseignants, et familles unissent leurs forces autour d'un même objectif : offrir de merveilleux souvenirs aux enfants de notre école.

Le Sou des Écoles remercie sincèrement toutes les personnes qui ont participé, de près ou de loin, à la réussite de ce beau week-end et donne d'ores et déjà rendez-vous à tous pour les prochaines manifestations.

BIBLIOTHÈQUE

Cette année été mouvementée :

	2024	2025
Nombre d'entrées	1901 personnes	3540 personnes
Les prêts d'ouvrages	2412	4600
Animations (contes, ateliers, soirée, balades contées)	11 animations (18 personnes)	48 animations (2360 personnes)

Nombre d'inscrits :

- 171 lecteurs
- 139 scolaires (1 journée par mois)
- 3 assistantes maternelles avec 12 enfants de 0 à 3 ans (1 matinée par mois)

TOTAL DE 322 PERSONNES

Nuit de la lecture le samedi 24 janvier

au menu une soirée pyjama, des lectures à la lampe de poche sous le ciel étoilé, des jeux et des bricolages











Animation de Noël : spectacle d'ombres et bricolages









Chaque mois les accueils des classes et des assistantes maternelles

- Des accueils de classes, choix de lectures, animations de tapis de lectures pour les 0-6 ans





Nos prochaines dates :

- 09 septembre de 14h à 16h30 : comité de lecture autour d'un projet marionnettes
- Automne 2026 : Exposition d'autrefois autour des 3 villages LEAZ, GRESIN, LONGERAY
- 26 novembre à 17h : spectacle professionnel de marionnettes à la bibliothèque

Et plusieurs projets en construction, nous vous tiendrons informés !

Nouveau ! Pour toute inscription en bibliothèque, le département de l'AIN offre un accès gratuit à une plateforme en ligne de films, musique et presse, venez vite vous inscrire ! C'est gratuit pour tous les habitants !

Visitez notre nouveau site internet : http://mabib.fr/bmleaz/

ÉCOLE BIBLIOTHÈQUE

- Journée de lutte contre le harcèlement vendredi 29 mai :

l'intervention été préparée en lien avec la commission sociale, l'école et la bibliothèque

Le vendredi 29 mai, les élèves des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 ont participé à une exposition à la bibliothèque sur le thème « Stop au harcèlement ».

Au cours de cette intervention, ils ont abordé plusieurs points importants : la définition du harcèlement, les différents types de harcèlement, les façons de réagir face à ces situations,
les différents rôles que chacun peut avoir ainsi que l'importance du respect entre les élèves.
Ils ont également échangé autour du vivre ensemble et de la nécessité de construire un monde basé sur l'écoute, la bienveillance et le respect des autres.
Les élèves ont été attentifs et investis lors de cette exposition, qui a permis de sensibiliser chacun à ce sujet essentiel.









LÉAZ'Art et Cie

L'association théâtre de Léaz



Des ateliers théâtre pour se découvrir, oser, se faire plaisir et s'entraîner depuis la rentrée
21 jeunes comédiens sur scène pour un spectacle haut en couleur et plein d'énergie
3 représentations sous le signe du rire et de l'émotion
1 public fidèle, toujours plus nombreux et enthousiaste pour applaudir !

La recette du bonheur et de la bonne humeur partagés !



Reprise des ateliers en septembre
à la salle Maurice Raisin de Léaz

Les mardi
17h30-19h
à partir du CM1
avec Dalila Zenagui

Les mercredi
14h30-15h45
à partir du CP
16h-17h30
à partir du CE2
avec Sophie Launay



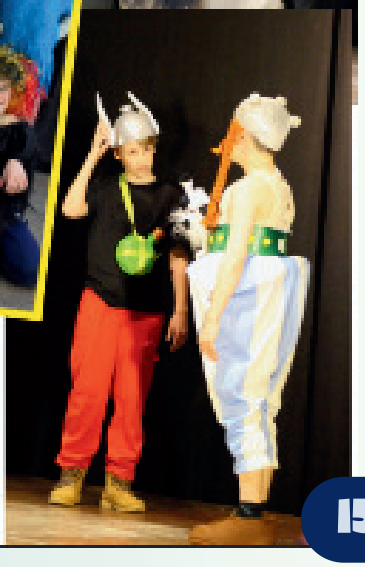
Le défi de Cléopâtre

Renseignements et inscriptions
le mercredi 2 septembre à 10h30
au local théâtre à côté de la bibliothèque



Le théâtre des n'importe quoi...

mais pas n'importe comment !



Pour tout renseignement concernant l'association :

Dalila Zenagui
04 50 48 23 12

launay@sfr.fr
Sophie Launay
07 81 93 27 44

Faits et Gestes



MOMENTS PARTAGES

En balade ...





Autour d'une table ...







ANNIVERSAIRE

Faits et Gestes
fête ses 10 ans
avec Duo Sand
Une dégustation sonore
étonnante !

Après la pause estivale les activités hebdomadaires redémarreront dès la deuxième semaine de septembre

QI GONG les lundi de 18h45 à 19h45 à Grésin

YOGA les mercredi de 19h à 20h à Léaz

GYM PILATES les jeudi de 10h15 à 11h15 à Grésin

Avec un nouveau cours pour la saison 2026/2027 !

GYM RENFORCEMENT doux et profond

les mardi de 10h15 à 11h15 à Grésin

Vous voulez en savoir plus,
vous avez une passion,
un savoir faire à partager,
n'hésitez pas à nous contacter.

Association
Faits et Gest
faits.gestes@orange.fr

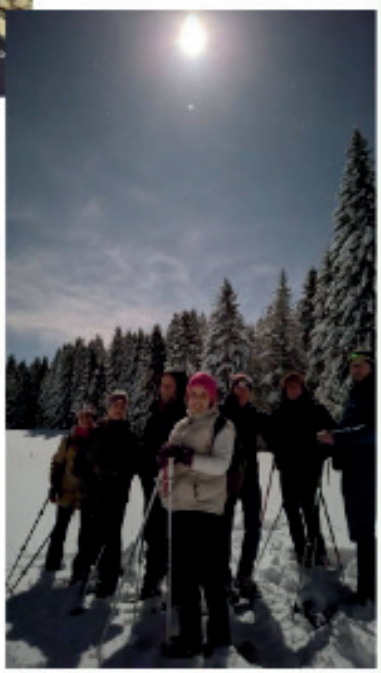
Association 'Léaz Swing'

Une belle saison se termine pour Léaz Swing.
De la danse bien sûr, mais aussi des sorties fort appréciées par l'ensemble du groupe !





Thé dansant
23 novembre 2025





Sortie au Retord
30 janvier 2026



Sortie à Yvoire
31 mai 2026





COMITÉ DES FÊTES

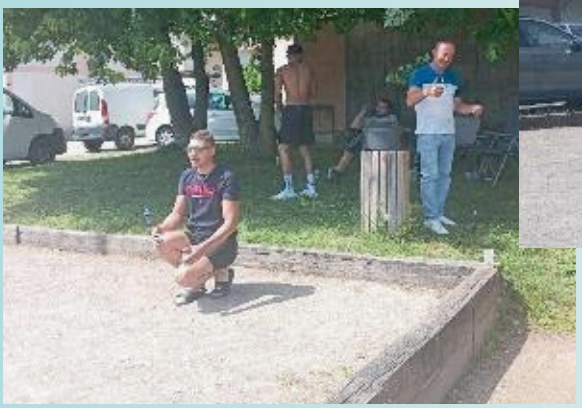
Buvette du mois de mai





Concours de pétanque du 06 juin







Fête de la musique le 20 juin









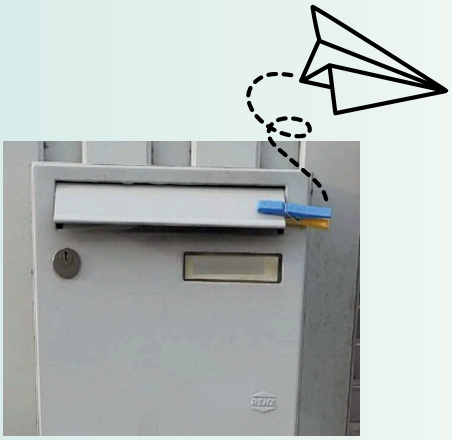
INFORMATIONS

La boîte aux lettres jaune de Longeray va disparaître

À partir de juin 2026, la boîte aux lettres jaune située 48 rue de Genève à Longeray à été retirée en raison de son très faible usage.

Comment envoyer son courrier désormais ? La solution des épingles à linge !

Pour pallier cette disparition, La Poste propose un système gratuit écologique et pratique.



1. Signalez votre courrier à poster en accrochant une épingle à linge (de préférence colorée) sur votre boîte aux lettres personnelle.

2. Le facteur, lors de sa tournée, repérera le signal et récupérera votre pli ou colis sans frais supplémentaires.

3. Pas de manipulation complexe : il suffit de déposer votre courrier affranchi et libellé dans votre boîte, comme d'habitude.

⚠️ Attention :

- Cette méthode ne concerne que les envois standard (lettres, cartes postales, petits colis).
- Pour les recommandés ou colis volumineux, il faudra se rendre en bureau de poste (le plus proche étant celui de Valserhône).

À partir du dimanche 13 septembre 2026 la période de chasse débutera dans le département de l'Ain et se terminera le dimanche 28 février 2027

Sur la commune de Léaz, la chasse a lieu les mercredis, samedis (journées), dimanches matins et jours fériés.

Pour votre sécurité et une cohabitation apaisée :

- Respectez les panneaux de signalisation en forêt et en campagne.
- Les promeneurs et randonneurs sont invités à se renseigner sur les zones de chasse et à porter des vêtements visibles (gilet fluorescent recommandé).
- Les chasseurs doivent veiller à respecter les règles de sécurité et les horaires autorisés.



Contact : Société de Chasse – M. COUDERC Paul – ***04.50.48.50.11 / 06.17.45.30.06***

INFOS PRATIQUES

Opération Tranquillité Vacances

Vous quittez votre domicile pour les vacances et souhaitez une surveillance gratuite par la police ou la gendarmerie ?
Voici comment en bénéficier en 2 étapes simples :

✅ 1. Connectez-vous via FranceConnect (compte impots.gouv.fr, Ameli, etc.)

✅ 2. Déclarez votre absence :
Entre 45 jours et 3 jours avant votre départ (si zone police)
Jusqu'à la veille (si zone gendarmerie)

💡 Gratuit, sécurisé et disponible en français – une protection supplémentaire pour vos biens pendant vos congés.

Bon voisinage = tranquillité pour tous ! 🌿🏡

Saviez-vous que brûler vos déchets verts est interdit toute l'année ?
Ou que vos travaux bruyants ont des horaires précis ?

Voici 4 rappels essentiels pour préserver notre cadre de vie ensemble :

🌱 **Déchets verts** → Déchetterie à Péron (sans sac !) ou
Point vert de Léaz réservé aux particuliers de la commune (pas aux pros).
Interdiction absolue de brûler les déchets verts.

✂️ **Élagage :**
Haies/arbres en bordure de voie
< 2m de haut si à moins de 2m de la limite.

🐕 **Animaux :**
Sous surveillance constante
⚠️ Aboiements et divagations = trouble du voisinage.

🔨 **Bruit :**
Tondeuses/outils : 8h-12h & 14h-19h30 en semaine
Horaires réduits le week-end : samedi 9-12h & 14h-19h30 - dimanche et jours fériés 10h-12h.
Chantiers : 7h30-12h & 13h-19h en semaine / le samedi 8h-12h&15h-17h.


Tête noire
Thorax noir
Abdomen noir avec large bande orangée
Extrémité des pattes jaunes
SIGNALE TON FRELON
Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?
Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site :
www.frelonsasiatiques.fr
FRELON ASIATIQUE
NID PRIMAIRE
NID SECONDAIRE
GDS
Auvergne Rhône-Alpes


Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !
RANGEZ OU VIDEZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER
APRÈS LA PLUIE, VÉRIFIEZ LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX
COUVREZ LES RÉSERVOIRS D'EAU
PARLEZ-EN À VOS VOISINS ET À VOS PROCHES
SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN
www.agirmoustique.fr


STOP aux nuisances sonores !
Jours et horaires autorisés :
Lundi au Samedi :
de 9h à 12h
Et de 14h à 20h
Dimanche et jours fériés :
de 10h à 12h
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 15/05/2024 portant réglementation des bruits de voisinage sur le département des Côtes d'Armor
Est puni de la peine d'amende de 4e classe de 135 € le fait d'être à l'origine d'un bruit particulier autre que ceux relevant de l'article R. 1337-6, de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans les conditions prévues à l'article R. 1336-5.


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
Santé publique France
Pendant les fortes chaleurs
Protégez-vous
RESTEZ AU FRAIS
BUVEZ DE L'EAU
Évitez l'alcool
Mangez en quantité suffisante
Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit
Mouillez-vous le corps
Donnez et prenez des nouvelles de vos proches
Préférez des activités sans efforts
EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15
Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

MANIFESTATIONS

https://www.fortlecluse.fr/tous-les-evenements/







La Léazienne : rendez-vous nature et convivialité le 20 septembre 2026

L'association La Léazienne vous invite à participer à sa manifestation annuelle, La Léazienne, qui se tiendra le dimanche 20 septembre 2026, avec un accueil des participants dès 7h30.



Au programme de cette matinée conviviale et sportive, au cœur de notre belle commune :

- Randonnées pédestres : parcours de 8 km et 13 km, accessible à tous les niveaux
- Randonnées VTT : circuits de 20 km et 40 km pour les amateurs de sensations et de plein air

Un départ groupé des parcours VTT est prévu à 8h30.

Pour l'organisation, l'inscription se fait directement à la salle Maurice Raisin dès 7h30 le jour de l'évènement.

Le tarif : 9 € avec une boisson offerte à l'arrivée.

À l'issue des parcours, les participants pourront profiter d'un moment de détente autour d'une buvette et d'une petite restauration, proposées par le Sou des Écoles de Léaz.

Que vous soyez amateur de marche, passionné de VTT ou simplement à la recherche d'un moment convivial en famille ou entre amis, La Léazienne est l'événement à ne pas manquer !

Pour tout renseignement complémentaire :
leazienne@orange.fr

Transports

HÉ! LÉMAN PAYS DE GEX

https://www.covoiturage-leman.org/

X33 DIVONNE-LES-BAINS → VALSERHÔNE

Horaires consultables en mairie ou sur le site

TAD Transport à la demande du Pays de Gex

La réservation des TAD est effectuée en temps réel sur l'appli TAD du Pays de Gex ou sur *tad.paysdegexagglo.fr*

136 CHALLEX BELLEGARDE -SUR-VALSERINE

La Région vous transporte

CHALLEX
PERON
FARGES
COLLONGES
LEAZ
BELLEGARDE

LA MAISON TERANGA Restaurant sur commande (sur place ou à emporter), bar et produits locaux

contact : **06.23.94.50.01** / olivieretlaya@zahoo.fr

43 route de Genève 01200 Longeray

LES PRIMEURS DU CREDO Légumes et fruits selon votre choix

Livraison à domicile : Commande sur réservation au **04.50.48.01.01** (Centre du Crédo) ou **04.50.56.00.06** (rue de la République Bellegarde)

Bordas Crêpes & burgers

NOUVEAUTÉ Vendredi soir 19h-22h
au parking de la mairie
06.23.87.38.01 - bordas.crepes@gmail.com

L'épicerie d'Aurore

Livraison le mercredi matin à Grésin et Léaz
Sur commande uniquement : via la page facebook
https://www.facebook.com/lepiceriedaurore/

DÉCHÈTERIE PERON

Horaires d'été (de Mars à Octobre)
du Lundi au Vendredi :
8h30 à 12h - 13h45 à 18h
Samedi : 8h30 - 18h
Dimanche : 9h - 12h

ALLO encombrants :
04 50 20 65 86



Dimanche 30 août	Vide-grenier	Comité des fêtes	Local des associations
Dimanche 20 septembre	Léazienne	Léazienne + Sou des école	Salle des fêtes de Léaz + Local des associations
Dimanche 26 septembre	Loto	Société de chasse	Salle des fêtes de Léaz
Samedi 03 octobre	Repas des aînés	Comité des fêtes	Salle des fêtes de Léaz
Dimanche 11 octobre	Marche octobre rose	Comité des fêtes	Local des associations
Dimanche 17 octobre	Défi du Fort	CABB + Sou des Ecoles	Salle des fêtes de Léaz + local des associations
Samedi 31 octobre	Halloween au Fort	Association de Protection et de Mise en Valeur du Fort	Fort l'Ecluse
Novembre / Décembre	Vente chocolats de Noël	Sou des Ecoles	Local des associations
Fin Octobre	Vide ta chambre en lien buvette comité des fêtes	Comité des fêtes	Local des associations
Mercredi 11 novembre	Commémoration	Mairie	
Dimanche 22 novembre	Thé dansant	Léaz Swing	Salle des fêtes de Léaz
Décembre	boites cadeaux solidaires au bénéfice des enfants placés	Comité des fêtes	Local des associations
Samedi 05 décembre	Goûter des aînés	Comité des fêtes	Salle des fêtes de Léaz

MAIRIE

- Lundi de 13h00 à 18h00
- Mercredi de 8h30 à 12h00
- Jeudi de 13h00 à 16h30

Et sur rendez-vous (dont le lundi jusqu\'à 19h)

04 50 48 23 01
mairie@leaz.fr
https://www.leaz.fr/

BIBLIOTHÈQUE

- Mercredi 10h-12h et 16h30-18h30
- Jeudi 16h30-18h30
- Dernier samedi du mois 10h-12h

Fermeture du 20 juillet au 12 août

04 50 48 49 00
bibliothèque@leaz.fr
https://mabib.fr/bmleaz/

ÉCOLE

04 50 48 19 08

PÉRISCOLAIRE

(cantine, garderie, bus)
06 73 46 18 92
cantine@leaz.fr

